



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Un avenant n°1 au contrat de partenariat d'innovation avec TADATUM. L'annexe financière du contrat stipule un montant total de 46 275 €
- Un contrat d'abonnement avec TADATUM, à compter de janvier 2024. Le montant annuel de l'abonnement est de 4 045 € HT. Ce montant sera augmenté en fonction des ajouts de nouveaux utilisateurs, aux conditions prévues au contrat.

Fait à Jonzac,

Le **28 DEC. 2023**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex